

ONTOSTER c'est pas (si) compliqué ! TRIER c'est pas (si)

À l'attention des habitants de Loire Forez agglomération

Le 9 avril 2024.

Objet: distribution à domicile de nouveaux bacs gris pucés

Madame, Monsieur,

Nous mettons tout en œuvre, à Loire Forez agglomération, pour réduire le volume d'ordures ménagères enfouies et, après l'extension des consignes de tri (bac jaune), nous avons décidé collectivement d'instaurer en 2026 une tarification incitative, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (TEOMi).

Ce nouveau mode de calcul comprendra une part fixe, toujours basée sur la valeur locative des logements via la taxe foncière et une part variable, proportionnelle à la production de déchets non valorisable de chaque foyer (bac gris). Cette tarification valorise la réduction et le tri des déchets. En effet, la réduction des déchets est indispensable pour maitriser l'explosion des coûts du service : la collecte, le traitement des ordures ménagères, le paiement de la TGAP (impôt prélevé par l'état sur la quantité de déchets enfouis), la gestion des déchèteries, la construction des équipements, etc.

La mise en place de la TEOMi nécessite de comptabiliser la production de déchets des ménages. Les anciens bacs gris à ordures ménagères seront donc remplacés gratuitement par de nouveaux bacs équipés d'une puce électronique.

Pour les habitants disposant d'un bac individuel collecté en porte-à-porte*, nous vous informons que l'entreprise TDS se présentera à votre domicile à partir de mai 2024. Cette distribution sera réalisée sur les 87 communes du territoire jusqu'à la fin de l'année. En cas d'absence, un 2º passage vous sera proposé, ainsi que des dates de permanences proches de chez vous pour récupérer votre bac.

Les usagers concernés par la collecte en points d'apport volontaire ou en "point de regroupement" (pour les personnes dont les bacs sont regroupés sur un espace situé à distance des habitations) recevront par courrier un badge ou une clé d'accès. Une solution sera apportée à chaque cas particulier.

Vous trouverez, ci-joint, un document expliquant plus en détails la TEOMi (modalités pratiques, calendrier de sa mise en œuvre, les solutions pour vous aider à réduire vos déchets, etc.).

Comptant sur votre mobilisation, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Pierre GIRAUD

Vice-Président délégué à la gestion et à la valorisation des déchets

17 bd de la Préfecture CS 30211 42605 MONTBRISON cedex www.loireforez.fr dechets@loireforez.fr Numéro information déchets : 04 26 54 70 50

*Attention, quelques habitations sont concernées par un changement de mode de collecte de leurs déchets en 2024. Les habitants en seront personnellement informés.